



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aymeric PÉPION, Maire.

Etaient présents

SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, MARTINEZ Cécile, FOUCAULT Jacqueline, ARTH Philippe, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François (arrivé 19h20, point n°4), ETIENNE Christelle, LAPLACE Marylise, THIBAUDAT Yohan, HORNBERGER Caroline, FAUQUEMBERG Damien, MILANO Marie-Claude, VENTOLINI Giorgio, COUSIN Izabete, ENGELRIC-BERRUET Denyse, POMPON Alban.

Absents représentés :

CANO Didier représenté par MARTINEZ Cécile, ROBERT Aurélia représentée par SARRAIL Nadia.

Secrétaire de séance : COUSIN Izabete.

Date de convocation : 17 mars 2021

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés.

Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Madame COUSIN souligne qu'il n'est pas indiqué qu'elle est arrivée en cours de séance. Elle est arrivée lors du point n°1 avant le vote.

Madame MILANO souhaite revenir sur le premier point « Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles ». Certaines habitations sont concernées par la préemption, alors qu'il avait été dit qu'aucun bâti n'était concerné. Monsieur SIMON demande à Mme MILANO de lui envoyer par mail les plans de cadastre et ses remarques pour qu'il puisse se renseigner auprès du Département.

Elle demande si la commission espace vert avait étudié la proposition du département. Monsieur SIMON redit ce qui avait été dit lors du dernier conseil municipal : Les membres de la commission ont reçu les éléments par mail pour information et avis, ils n'ont pas émis de commentaires particuliers.

Monsieur VENTOLINI souhaite modifier la retranscription de son intervention sur les clôtures

de la commune. L'historique de la prise en charge des clôtures mitoyennes est qu'une personne avait installé à sa charge une clôture qui n'avait finalement pas tenue. Il avait donc été convenu que par la suite la mairie participerait pour moitié afin de permettre la réalisation de clôtures plus solides.

Le reste de l'Assemblée approuve le compte rendu.

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS ET CREATION DE POSTES

Le 9 mars 2021 le Comité Technique a donné son avis concernant la demande de suppressions de postes lié à l'avancement de grade d'un agent et lié au recrutement d'un policier municipal. Il est proposé de supprimer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste de garde champêtre chef principal à temps complet

Une personne a été retenue sur le poste de policier municipal. Son embauche est prévue le 1er mai 2021 et arrivera par détachement de la police nationale. Pour tenir compte de son ancienneté il est proposé de créer :

- Un poste de brigadier-chef principal

Monsieur le Maire propose le nouveau tableau des effectifs présenté en annexe de la fiche de synthèse.

Madame COUSIN demande pourquoi il n'a pas été retenu un garde champêtre. Monsieur le Maire précise que pour attirer le maximum de candidats, la publication de l'offre était ouverte aux gardes champêtres mais aussi aux policiers municipaux. Malgré cela, il y a eu peu de candidats. Monsieur VENTOLINI indique que les compétences entre les deux ne sont pas les mêmes. Monsieur le Maire répond qu'ils disposent d'une base d'intervention identique et qu'il faudra par la suite assermenter et commissionner le policier sur les domaines souhaités et aura ainsi les mêmes compétences qu'un garde champêtre.

Monsieur VENTOLINI demande l'impact financier que cela représente de prendre un agent avec un grade déjà élevé. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a personne sur le poste depuis plusieurs années, il fallait donc un agent déjà expérimenté pour reprendre tout en main.

Monsieur VENTOLINI ajoute qu'il avait été question d'une mutualisation avec la communauté de communes, qu'en est-il ? Il y aura déjà un premier travail pour recréer les partenariats avec Loury et voir si Neuville serait intéressé. Il n'y a que 3 policiers/gardes champêtres sur le territoire de la CCF pour le moment. La constitution d'une police intercommunale demande beaucoup de travail. Le futur policier est déjà au fait de ce projet et pourra le mener avec la CCF et les communes intéressées.

Monsieur POMPON demande s'il y a des outils déjà disponibles qu'il pourra utiliser ? Monsieur Le Maire et Monsieur MARTINEZ répondent que Loury et Traînou disposent d'un cinémomètre en commun qui est actuellement utilisé par Loury et la gendarmerie. Il sera remis à disposition de Traînou dès que le policier sera habilité à l'utiliser.

Madame MILANO demande comment a été calculé l'impact financier sur la masse salariale. Il y a eu un calcul annuel de la rémunération du policier sur le grade sur lequel il sera recruté. Le budget 2021 prend en compte l'arrivée de ce nouvel agent.

L'Assemblée après avoir délibéré par 22 voix pour, valide le nouveau tableau des effectifs.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOIN AU MAIRE SUITE À DEMISSION

Par lettre du 1er février 2021, Madame Cécile MARTINEZ a émis le souhait de démissionner de ses fonctions de 5ème Adjointe. Les services de la préfecture ont accepté cette démission à la date du 15 février. La délégation Finances qui lui avait été octroyée a pris fin par arrêté au 1er mars 2021. Madame Cécile MARTINEZ maintient ses fonctions de conseillère municipale.

Il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

En cas d'élection d'un seul adjoint celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du 5ème adjoint au Maire.

Sont candidats :

Marylise LAPLACE

Alban POMPON

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 22

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Madame Marylise LAPLACE est élue 5ème adjointe au Maire par 18 voix pour.

Il est précisé qu'elle bénéficiera de la délégation Finances.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020 – BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire désigne Madame LAPLACE comme rapporteur afin d'exposer les prochains points.

Elle rappelle les grands principes d'un budget communal.

Madame LAPLACE rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Résultats budgétaires de l'exercice

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 2 137 844,67 | 3 608 291,14 | 5 746 135,81 |
| Titres de recette émis (b) | 133 970,15 | 2 768 850,59 | 2 902 820,74 |
| Réductions de titres (c) | 874,00 | 7 683,60 | 8 557,60 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 133 096,15 | 2 761 166,99 | 2 894 263,14 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 2 137 844,67 | 3 608 291,14 | 5 746 135,81 |
| Mandats émis (f) | 415 931,71 | 1 971 282,50 | 2 387 214,21 |
| Annulations de mandats (g) | | 1 190,01 | 1 190,01 |
| Depenses nettes (h = f - g) | 415 931,71 | 1 970 092,49 | 2 386 024,20 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | 791 074,50 | 508 238,94 |
| (h - d) Déficit | 282 835,56 | | |

Monsieur VENTOLINI fait remarquer à Madame LAPLACE que le chiffre qu'elle annonce pour la CAF net est inexacte.

Des remarques sont apportées sur les détails chiffrés notamment sur le calcul de la CAF. Pour rappel la Capacité d'autofinancement Net = produit réel de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement – remboursement du capital de l'emprunt = 2 761 166.99 -1 970 092.49 – 237 958.67 = 553 115.83

Monsieur VENTOLINI demande pourquoi en novembre dernier il était annoncé que les finances de la commune étaient au plus mal et qu'aujourd'hui il y a une augmentation de la CAF annoncée à + 200 K€ par rapport à l'année précédente. Madame LAPLACE explique que le budget a été entièrement repris en main suite à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale durant le 2^{ème} semestre de l'année 2020, ce qui a permis de faire des économies. Monsieur le Maire ajoute que la CAF est effectivement bonne mais il faut prendre en compte la reprise complète de l'entretien des bâtiments qui avait été arrêté en 2018 et 2019.

Monsieur VENTOLINI répond qu'en 7 mois on ne remonte pas une commune soi-disant à la limite d'être sous tutelle.

Projet de délibération

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur, conseiller municipal et membre de la commission Finances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment des exercices L.2121-29 et L.2121-3 ;

Considérant qu'au cours de la même séance, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Considérant s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 janvier 2021 ;

DÉCLARE

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé conforme par l'ordonnateur, présente les mêmes résultats que le compte administratif.

Ainsi délibéré, par 17 voix pour, et 5 abstentions de Monsieur VENTOLINI, Madame MILANO, Madame COUSIN, Monsieur POMPON et Monsieur CAILLAULT.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020 – BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire cède la présidence de la réunion du Conseil Municipal à Madame SARRAIL. Madame SARRAIL laisse la parole à Madame LAPLACE, rapporteur qui expose le rapport de l'année écoulée.

Section de fonctionnement

Dépenses

| Chap | Libellés | BP 2020 | CA 2020 |
|------|---|-----------------------|-----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 407 437,05 € | 562 019,52 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 214 000,00 € | 1 099 732,66 € |
| 014 | Atténuations de produits | 122 088,00 € | 76 601,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion | 531 273,00 € | 116 313,90 € |
| | Total dépenses de gestion courante | 3 274 798,05 € | 1 854 667,08 € |
| 66 | Charges financières | 94 636,38 € | 94 636,38 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 8 200,00 € | 8 132,32 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 25 000,00 € | - € |
| 022 | Dépenses imprévues | 193 000,00 € | - € |
| | Total dépenses réelles de fonctionnement | 3 595 634,43 € | 1 957 435,78 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | - € |
| 042 | Opér d'ordre de transfert entre sections | 12 156,71 € | 12 656,71 € |
| 043 | Opér d'ordre à l'intérieur de la section | | - € |
| | Total dépenses d'ordre de fonctionnement | 12 156,71 € | 12 656,71 € |
| | TOTAL | 3 607 791,14 € | 1 970 092,49 € |

Recettes

| Chap | Libellés | BP 2020 | CA 2020 |
|------|---|-----------------------|-----------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 30 000,00 € | 81 183,65 € |
| 70 | Produits des services, du domaine et vt diverses | 196 953,00 € | 167 273,85 € |
| 73 | Impôts et taxes | 1 333 700,00 € | 1 457 359,19 € |
| 74 | Dotations subventions et participations | 825 100,00 € | 1 006 561,97 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 42 820,49 € | 38 830,53 € |
| | Total des recettes de gestion courante | 2 428 573,49 € | 2 751 209,19 € |
| 76 | Produits financiers | | - € |
| 77 | Produits exceptionnels | | 9 957,80 € |
| 78 | Reprises sur amortissements et provisions | | - € |
| | Total des recettes réelles de fonctionnement | 2 428 573,49 | 2 761 166,99 € |
| 042 | Opér d'ordre de transfert entre sections (3) | | - € |
| 043 | Opér d'ordre à l'intérieur de la section | | - € |
| | Total recettes d'ordre de fonctionnement | | - € |
| | TOTAL | 2 428 573,49 € | 2 761 166,99 € |
| R002 | excédent de fonctionnement reporté année | 1 179 217,65 € | 1 179 217,65 € |
| | Total des recettes de fonctionnement | 3 607 791,14 € | 3 940 384,64 € |

Section d'investissement

Dépenses

| Chap | Libellés | BP 2020 | CA 2020 |
|------|---|----------------|--------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 18 225,00 € | 14 802,45 € |
| 204 | Subventions d'équipements versées | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 754 418,15 € | 146 127,74 € |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation | | - |
| 23 | Immobilisations en cours | 15 821,14 € | 15 821,14 |
| | Total des opérations d'équipement | | - |
| | Total des dépenses d'équipement | 1 788 464,29 € | 176 751,33 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | - |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 237 958,67 € | 237 958,67 € |
| 18 | Compte de liaison : affectation | | - |
| 26 | Participations et créances rattachées | | - |
| 27 | Autres immobilisations financières | | - |
| 020 | Dépenses imprévues | 110 200,00 € | - |
| | Total des dépenses financières | 348 158,67 € | 237 958,67 € |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 2 136 622,96 € | 414 710,00 € |
| 040 | Opér d'ordre de transfert entre sections | | - |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 221,71 € | 1 221,71 € |
| | Total des dépenses d'ordre | 1 221,71 € | 1 221,71 € |
| | TOTAL | 2 137 844,67 € | 415 931,71 € |

Recettes

| Chap | Libellés | BP 2020 | CA 2020 |
|------|---|----------------|----------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 88 906,00 € | 3 517,97 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | | - € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | - € |
| | Total des recettes d'équipement | 88 906,00 € | 3 517,97 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 122 000,00 € | 115 699,76 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | - € |
| 165 | Dépôts et cautionnement reçus | | - € |
| 138 | Subventions d'investissement | | - € |
| 165 | Dépôts et cautionnement reçus | | - € |
| 18 | Comptes de liaison : affectation | | - € |
| 26 | Participations et créances rattachées | | - € |
| 27 | Autres immobilisations financières | | - € |
| 024 | Produits de cessions | 229 000,00 € | - € |
| | Total des recettes financières | 351 000,00 € | 115 699,76 € |
| | Total des recettes réelles d'investissements | 439 906,00 € | 119 217,73 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | - € |
| 040 | Opér d'ordre de transfert entre sections (2) | 12 156,71 € | 12 656,71 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 221,71 € | 1 221,71 € |
| | Total des recettes d'ordre | 13 378,42 € | 13 878,42 € |
| | TOTAL | 453 284,42 € | 133 096,15 € |
| | R001 solde d'exécution positif reporté N-1 | 1684560,25€ | 1 684 560,25 € |
| | Total des recettes d'investissements inclus le report à nouveau | 2 137 844,67 € | 1 817 656,40 € |

Section de fonctionnement - Dépenses

Dans le chapitre 011, Madame MILANO demande pourquoi la consommation d'électricité a été si élevée (123 000€ consommation sur un montant de 126 900 € prévu) notamment du fait de la fermeture de beaucoup de bâtiments pendant le confinement et la baisse de l'éclairage public. La municipalité actuelle a pris place courant mai 2020. Monsieur SIMON remarque que la salle des fêtes n'avait pas été coupée ainsi que les toilettes extérieures. Il est proposé de regarder la comptabilité analytique pour regarder plus en détail d'où venait la plus grosse consommation.

Madame MILANO demande pourquoi le trésorier n'a pas été gratifié sur 2020. Madame MALASNE et Mme LAPLACE expliquent que Monsieur le Maire n'a pas été satisfait du service rendu par Monsieur le Trésorier qui ne faisait pas son travail notamment sur le rappel des indus qui s'est accumulée depuis plusieurs années et que la nouvelle trésorière a pu constater des anomalies. Il est rappelé que cette gratification n'est pas obligatoire.

Elle demande pourquoi les frais de télécommunication ont été si élevés (+ 12 000€ par rapport au prévisionnel). Plusieurs explications sont apportées mais une analyse plus concrète pourra être communiquée.

Monsieur VENTOLINI demande si les documents ont été envoyés à tout le monde et Madame MALASNE répond non. Madame FOUCAULT répond que les conseillers de la majorité ont fait confiance à la commission Finances qui s'est réunie et qui a travaillé sur le budget.

Madame ENGELRIC BERRUET demande au Chapitre 65 "Autres charges de gestion" pourquoi il y a une si grande différence avec le prévisionnel. Madame LAPLACE explique que des Provisions pour une utilisation non conforme de l'emprunt avait été placées dans ce chapitre au Budget, or après études, ces provisions ne doivent pas être placées dans ce chapitre. Les provisions n'ont pas été utilisés donc n'apparaissent pas dans le compte administratif.

Arrivé de Monsieur GALLIER à 19h20.

Section d'investissement – Dépenses

Madame HORNBERGER demande pourquoi il y a une si grande différence sur le compte 21. Ceci s'explique par la non-réalisation du pôle de soin.

Projet de délibération

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur, conseiller municipal et membre de la commission Finances ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif ;

Considérant que Mr PEPION Aymeric, Maire, s'est retiré lors du débat et du vote du compte administratif ;

Considérant que le Conseil Municipal a élu comme président Madame SARRAIL pour présider le conseil Municipal lors du vote du compte administratif ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances du 12 janvier 2021

Après en avoir délibéré, par 19 voix,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'élève à :

| | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Affectation 2019 | 1 179 217.65€ | 1 684 560.25€ |
| Dépenses | - 1 970 092.49€ | - 415 931.71€ |
| Recettes | +2 761 166.99€ | +133 096.15€ |
| Reste à réaliser en dépenses | | - 10 804.27€ |
| Résultats 2020 | =1 970 292.15€ | = 1 390 920.42€ |

Les abstentions : Monsieur VENTOLINI, Madame MILANO, Madame COUSIN, Monsieur POMPON.

Signature de l'ensemble des élus du compte administratif 2020.

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil.

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DE LA COMMUNE

Il est proposé de laisser les affectations à leur propre section. En effet la section d'investissement est excédentaire et n'est pas en besoin de trésorerie.

Projet de délibération

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur, conseiller municipal et membre de la commission Finances ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'article 8 de la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999 ;

VU le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Vu le résultat cumulé à fin 2020 :

- 1 970 292.15 euros au chapitre 002-Résultat de fonctionnement reporté
- 1 401 724,69 euros au chapitre 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;

Considérant qu'il y a lieu de reporter ces résultats et de les affecter au budget primitif 2021,
VU l'avis de la commission Finances en date du 12 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré, par 19 voix,

Article 1er : APPROUVE la reprise au budget primitif 2021 des résultats de l'exercice 2020 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Article 2 : APPROUVE l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement correspondant à un excédent de 1 970 292.15 € à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Article 3 : APPROUVE l'affectation du solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de 1 401 724,69 € à la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté ».

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Les abstentions : Monsieur VENTOLINI, Madame MILANO, Madame COUSIN, Monsieur POMPON.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2021

À la suite de la commission Finances du 08 mars 2021, il a été décidé de ne pas changer les taux. En effet suite à la réforme sur la taxe d'habitation, cette redevance est amenée à disparaître et être compensée par une dotation Départementale.

Monsieur VENTOLINI soulève le fait qu'il n'a pas eu le compte rendu de la commission des Finances du 8 mars 2021. Monsieur le Maire indique que les comptes rendus sont disponibles en Mairie et que l'avis de la commission est favorable.

Projet de délibération

« Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 08 mars 2021 ;

Vu la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 qui doit être envoyé avant le 15 avril 2021 aux services préfectoraux en application de l'article 1639A du Code Général des Impôts ;

L'Assemblée après en avoir délibéré, par 23 voix,

DÉCIDE

Article unique

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition et de les maintenir aux taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) ... 23.59 %
- Taxe foncière (non bâti) ... 76.75 % »

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Madame LAPLACE, rapporteur présente l'ensemble des chapitres en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

| Chap | Libellés | BP 2020 | BP 2021 |
|------|--|----------------|----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 407 437,05 € | 1 218 550,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 214 000,00 € | 1 441 021,97 € |
| 014 | Atténuations de produits | 122 088,00 € | 123 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion | 531 273,00 € | 167 985,00 € |
| | Total dépenses de gestion courante | 3 274 798,05 € | 2 950 556,97 € |
| 66 | Charges financières | 94 636,38 € | 89 200,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 8 200,00 € | 189 000,00 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 25 000,00 € | |
| 022 | Dépenses imprévues | 193 000,00 € | 240 710,00 € |
| | Total dépenses réelles de fonctionnement | 3 595 634,43 € | 3 469 466,97 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 800 000,00 € |
| 042 | Opér d'ordre de transfert entre sections | 12 156,71 € | 15 375,18 € |
| 043 | Opér d'ordre à l'intérieur de la section | | |
| | Total dépenses d'ordre de fonctionnement | 12 156,71 € | 815 375,18 € |
| | TOTAL | 3 607 791,14 € | 4 284 842,15 |

Recettes

| Chap | Libellés | BP 2020 | BP 2021 |
|------|---|----------------|----------------|
| 013 | Atténuation de charges | 30 000,00 € | 30 000,00 € |
| 70 | Produits des services, du domaine et vt diverses | 196 953,00 € | 196 450,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 1 333 700,00 € | 1 158 200,00 € |
| 74 | Dotations subventions et participations | 825 100,00 € | 856 000,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 42 820,49 € | 31 900,00 € |
| | Total des recettes de gestion courante | 2 428 573,49 € | 2 272 550,00 € |
| 76 | Produits financiers | | |
| 77 | Produits exceptionnels | | 2 000,00 € |
| 78 | Reprises sur amortissements et provisions | | 25 000,00 € |
| | Total des recettes réelles de fonctionnement | 2 428 573,49 € | 2 299 550,00 € |
| 042 | Opér d'ordre de transfert entre sections (3) | | 15 000,00 € |
| 043 | Opér d'ordre à l'intérieur de la section | | |
| | Total recettes d'ordre de fonctionnement | | 15 000,00 € |
| | TOTAL | 2 428 573,49 € | 2 314 550,00 € |
| | R002 excédent de fonctionnement reporté année | 1 179 217,65 € | 1 970 292,15 € |
| | Total des recettes de fonctionnement inclus le report à nouveau | 3 607 791,14 € | 4 284 842,15 € |

Section d'investissement

Dépenses

| Chap | Libellés | BP 2020 | BP 2021 |
|------|--|-----------------------|-----------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 18 225,00 € | 16 000,00 € |
| 204 | Subventions d'équipements versées | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 754 418,15 € | 2 623 389,87 € |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 15 821,14 € | |
| | Total des opérations d'équipement | | |
| | Total des dépenses d'équipement | 1 788 464,29 € | 2 639 389,87 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 237 958,67 € | 241 500,00 € |
| 18 | Compte de liaison : affectation | | |
| 26 | Participations et créances rattachées | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 110 200,00 € | 195 000,00 € |
| | Total des dépenses financières | 348 158,67 € | 436 500,00 € |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 2 136 622,96 € | 3 075 889,87 € |
| 040 | Opér d'ordre de transfert entre | | 15 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 221,71 € | |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | 1 221,71 € | 15 000,00 € |
| | TOTAL | 2 137 844,67 € | 3 090 889,87 € |

Recettes

| Chap | Libellés | BP 2020 | BP 2021 |
|------|--|-----------------------|-----------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 88 906,00 | 60 790,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | |
| | Total des recettes d'équipement | 88 906,00 | 60 790,00 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 122 000,00 € | 113 000,00 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | |
| 165 | Dépôts et cautionnement reçus | | |
| 138 | Subventions d'investissement | | |
| 165 | Dépôts et cautionnement reçus | | |
| 18 | Comptes de liaison : affectation | | |
| 26 | Participations et créances rattachées | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | |
| 024 | Produits de cessions | 229 000,00 € | 700 000,00 € |
| | Total des recettes financières | 351 000,00 € | 813 000,00 € |
| | Total des recettes réelles | 439 906,00 € | 873 790,00 € |
| 021 | Virement de la section de | | 800 000,00 € |
| 040 | Opér d'ordre de transfert entre sections | 12 156,71 € | 15 375,18 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 221,71 € | |
| | Total des recettes d'ordre | 13 378,42 € | 815 375,18 € |
| | TOTAL | 453 284,42 € | 1 689 165,18 € |
| | R001 solde d'exécution positif reporté N-1 | 1684560,25€ | 1 401 724,69 € |
| | Total des recettes d'investissements inclus le report à nouveau | 2 137 844,67 € | 3 090 889,87 € |

Section de fonctionnement - Dépenses

Madame HORNBERGER demande à quoi correspondent les 189 000€ en charges exceptionnelles. Cela correspond au paiement du procès contre Orange. Pour rappel, la municipalité précédente n'a pas souhaité respecter l'accord amiable (21 000€) avec la société Orange, le tribunal a tranché et nous sommes condamnés à payer 83 792€.

Il faut tenir compte aussi de 40 000€ qui correspondent à une régularisation nécessaire de plusieurs avoirs enregistrés par erreur sur plusieurs années en titre et en mandat alors qu'ils n'auraient dû être inscrits qu'en mandat.

Et pour terminer en début d'année 2021, un contrôle Urssaf a eu lieu sur les années 2018 et 2019 avec un redressement notamment sur des avantages en nature, des mauvaises déclarations au niveau du personnel et des entreprises non déclarées notamment artistiques.

Monsieur VENTOLINI demande des compléments d'information sur l'évolution des charges de personnel. Madame LAPLACE explique qu'il faut tenir compte de l'embauche du policier municipal. Est prévu aussi le recrutement de deux agents techniques supplémentaires au sein des services techniques dans le but de faire le maximum de travaux et missions en régie. Il a été aussi prévu la rémunération des heures supplémentaires qui seront faites lors des élections de juin.

Idem pour les heures du personnel des écoles liées aux absences et COVID-19. Madame LAPLACE ajoute qu'il est toujours préférable dans un budget prévisionnel de prévoir des dépenses sur-estimées et des recettes sous-estimées et ainsi éviter les mauvaises surprises.

Monsieur VENTOLINI demande une explication sur la différence du compte 014 entre le prévisionnel 2021 et le compte administratif 2020. Le chapitre 014 correspond en partie aux compensations à la communauté de communes pour les transferts de compétences et les mutualisations de services. En 2021, la compétence eaux pluviales est transférée à la CCF.

Monsieur POMPON souhaite comprendre pourquoi est effectué un virement de 800 000 € à la section d'investissement alors que la CAF nette est inférieure à ce montant. Madame LAPLACE répond que cet argent va permettre de reconstituer l'emprunt de 2 millions d'euros car aujourd'hui, il ne reste plus que 1 million 400 000 euros. En effet, depuis 2018, chaque année le remboursement d'emprunt représente environ 200 000 euros, donc cela représente actuellement 600 000 euros et il est décidé d'intégrer le remboursement de 2021. Il n'y a pas de risque sur la section de fonctionnement et cela permet de proposer un budget sincère. Il ne faut pas garder de l'argent sur le fonctionnement alors qu'il n'est pas prévu de l'utiliser. Il est précisé qu'il n'est pas possible de faire de virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

Madame LAPLACE ajoute qu'il avait été question de renégocier les prêts auprès des banques. Il s'avère que celles-ci sans un budget réellement sincère (selon les banques et CAP Loiret, le budget 2020 semblait insincère) ne souhaitent pas faire de proposition pour le moment. Il est donc essentiel pour la collectivité de faire ce virement qui permettra par la suite d'ici un an de relancer le dialogue avec les banques.

Monsieur VENTOLINI indique que cette manipulation n'est pas obligatoire. Monsieur le Maire répond que si, pour la sincérité du budget c'est obligatoire, dès l'instant que l'argent sur le budget de fonctionnement n'est pas utilisé, il doit être intégré dans la section d'investissement. Une collectivité n'est pas censée accumuler de l'argent sans raison.

Monsieur VENTOLINI demande les projets en investissement prévus pour 2021. Monsieur le Maire précise dans un premier temps qu'il est prévu de reconstituer le prêt d'il y a trois ans qui n'aurait pas dû être utilisé. Il est aussi prévu de faire l'entretien des bâtiments communaux laissé de côté depuis 2 ans, des frais importants sont à prévoir sur le gymnase, l'amélioration de la base de loisirs ainsi que les cours d'écoles qui ont besoin d'être végétalisées.

Section de fonctionnement – Recettes

Monsieur GALLIER ne se rappelle pas à quoi correspond le montant de 25 000 € prévus au chapitre 78. Madame LAPLACE explique que c'est une provision qui avait été faite pour prévenir la perte du contentieux avec orange. Le tribunal ayant émis sa décision, il est nécessaire de faire une reprise de provision.

Monsieur VENTOLINI en profite pour demander comment s'est déroulé l'ensemble de la procédure contre Orange, la nouvelle municipalité étant arrivée pendant la procédure. Monsieur le Maire répond qu'à l'arrivée de la nouvelle municipalité, le dossier était déjà en cours de traitement pour un futur passage en cour de cassation. Il fallait donc attendre la décision du tribunal.

Monsieur VENTOLINI souhaite comprendre pourquoi la délibération qui avait été votée pour un accord de 21 000€ n'a pas été exécutée. Monsieur le Maire répond que la municipalité actuelle n'a pas d'historique. C'est à l'ancienne municipalité de l'expliquer. Monsieur POMPON demande si l'ancienne municipalité n'aurait pas seulement suivi les conseils de l'avocat. Monsieur le Maire précise que l'avocat n'est qu'un conseiller et c'est à l'exécutif d'appliquer correctement les décisions. Les conseillers ne sont pas les payeurs. L'avocat exécute ensuite les volontés de son client.

Dès que le budget aura été voté il faudra dès le prochain Conseil Municipal délibérer pour payer Orange.

Section d'investissement – Recettes

Madame COUSIN demande au chapitre 024 à quoi correspondent les 700 000 €. C'est un prévisionnel correspondant à la vente de terrain avec Logem Loiret qui sera proposé. Elle souligne que pour le moment rien est signé. Madame LAPLACE ajoute que sur le BP 2020 au même chapitre apparaissaient 229 000 euros.

Projet de délibération

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur, conseiller municipal et membre de la commission Finances ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et ;

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 12 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré, par 19 voix, et 4 voix contre,

Article 1er : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 4 284 842,15 € | 4 284 842,15 € |
| Investissement | 3 090 889.87 € | 3 090 889.87 € |
| TOTAL budget primitif | 7 375 732.02 € | 7 375 732.02 € |

Les votes contre : Monsieur VENTOLINI, Madame MILANO, Madame COUSIN, Monsieur POMPON.

Signature de l'ensemble des élus du Budget Primitif 2021.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame RENIMEL pour la présentation des propositions de l'attribution des subventions.

Madame RENIMEL expose les propositions par catégorie d'associations.

La catégorie Sportifs Fédération a augmenté par rapport à 2020 car certaines associations n'avaient pas fait de demande en 2020 du fait de la fermeture sur une période importante au cours de l'année. Il est aussi prévu de maintenir une réserve qui peut être débloquée par la Mairie pour les associations qui rencontreraient des difficultés au cours de l'année.

Monsieur POMPON souhaite un détail sur la différence de subventions entre le Basket et le Handball qui ont sensiblement les mêmes effectifs. Madame RENIMEL explique la différence par une gestion de leur budget différente. Le handball avait commencé certaines compétitions en début d'année avant le confinement et ne pouvait plus par la suite organiser les événements habituels susceptibles de leur apporter de la trésorerie. Le basket quant à lui disposait d'une bonne réserve financière car leur compétitions et tournois n'ont pas eu lieu. Madame RENIMEL ajoute que pour l'attribution des subventions la commission a regardé l'équilibre financier des associations.

Il a été octroyé une subvention légèrement supérieure à d'habitude au jardin d'antan qui fête en 2021 ses 20 ans d'existence et souhaite repeindre les cabanes pour l'occasion. De plus ils accueillent régulièrement les élèves de l'école élémentaire.

Concernant l'école de musique, il est prévu une augmentation de 500€. L'école a toujours maintenu ses cours malgré les confinements et malgré les pertes financières. Monsieur le Maire ajoute que l'école de musique participera aux événements de la commune tels que les manifestations et cérémonies officielles.

Madame RENIMEL annonce que les critères d'attribution des subventions vont être revues au cours de l'année et ainsi intégrer l'investissement des associations envers la commune. Elle remercie l'ensemble des membres de la commission pour le travail effectué.

Le montant total des subventions 2021 s'élève à 29 480€. Le montant total 2020 pour information était de 22 960 €.

Projet de délibération

«Vu à la Commission Associations du 8 mars 2021,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, par 23 voix,

DÉCIDE

Article 1er

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

| Catégorie SPORTIFS Fédérations | | |
|---------------------------------------|------------------|-------------------------|
| ASSOCIATIONS | ADHERENTS | Subventions 2021 |
| Basketball | 106 | 1 400,00 € |
| Danse | 43 | 1 200,00 € |
| Football | 520 | 2 500,00 € |

| | | |
|--|-----|--------------------|
| Asso Sportive Traînou Handball | 139 | 2 800,00 € |
| Asso Pêche Sportive Traînou | 182 | 1 200,00 € |
| Pétanque | 30 | 400,00 € |
| Taekwondo et Disciplines associées | 142 | 1 000,00 € |
| Tennis | 45 | 450,00 € |
| Tir à l'Arc Archers de Lancelot du Lac | 55 | 1 800,00 € |
| UFOLEP Pétanque | 27 | 800,00 € |
| Badminton Traînou | 60 | 1 200,00 € |
| TOTAL | | 14 750,00 € |
| Catégorie SPORTIFS Hors Fédérations | | |
| Passion Country Traînou | | 300,00 € |
| Gym Volontaire | 107 | 1 000,00 € |
| TOTAL | | 1 300,00 € |

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Associations sportives | 16 050,00 € |
|-------------------------------|--------------------|

| | | |
|-----------------------------------|----|-------------------------|
| Catégorie Culture, Loisirs | | |
| ASSOCIATIONS | | Subventions 2021 |
| FNACA et Anciens Combattants | 35 | 180,00 € |
| Le Jardin d'Antan | 12 | 300,00 € |
| Chorale Popokatepelte | 19 | 200,00 € |
| Amicale de la Chasse | 52 | 600,00 € |
| TOTAL | | 1 280,00 € |

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Associations Culture, Loisirs | 1 280,00 € |
|--------------------------------------|-------------------|

| | | |
|-----------------------------------|-----------|-------------------------|
| Catégorie Ecole de Musique | | |
| ASSOCIATIONS | | Subventions 2021 |
| Ecole de musique | 60 | 9 000,00 € |
| TOTAL | 60 | 9 000,00 € |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Ecole de Musique | 9 000,00 € |
|-------------------------|-------------------|

| | | |
|---|---------------------|-------------------------|
| Catégorie Associations extérieures | | |
| ASSOCIATIONS | | Subventions 2021 |
| Don du Sang Neuville (locale) | | 50,00 € |
| MFR de Férolles | 1 élève de Traînou | 50,00 € |
| Ste Croix Ste Euverte | 1 élève de Traînou | 50,00 € |
| Loiret Nature Environnement | | 100,00 € |
| Les PEP 45 | 2 élèves de Traînou | 100,00 € |
| Ecole Assomption | 1 élève de Traînou | 50,00 € |
| MFR de Sorigny | 1 élève de Traînou | 50,00 € |
| TOTAL | | 450,00 € |

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Associations extérieures | 450,00 € |
|---------------------------------|-----------------|

| | | |
|-------------------------|--|-------------------------|
| Catégorie Écoles | | |
| ASSOCIATIONS | | Subventions 2021 |
| Coop Élémentaire (201) | | 1 500,00 € |
| Coop Maternelle (210) | | 1 200,00 € |
| TOTAL | | 2 700,00 € |

| | |
|---------------|-------------------|
| Écoles | 2 700,00 € |
|---------------|-------------------|

| | |
|--------------|--------------------|
| TOTAL | 29 480,00 € |
|--------------|--------------------|

Article 2

PRÉCISE que la dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget primitif 2021 de la Commune. »

DECISIONS DU MAIRE

| | | |
|------------|---|-------------|
| N° 2021/17 | Remplacement de l'horloge rue Pasteur | 513,00 € |
| N° 2021/18 | Remplacement de l'horloge rue Lazeau | 513,00 € |
| N° 2021/19 | Remplacement de l'horloge rue de la Motte Moreau et rue Ravel | 1 052,00 € |
| N° 2021/20 | Remplacement d'une chaudière - logement rue de la Motte Moreau | 4 256,00 € |
| N° 2021/21 | Remplacement d'une chaudière - logement rue de la République | 3 442,00 € |
| N° 2021/22 | Travaux sur l'éclairage public rue de la Gervaise | 2 206,50 € |
| N° 2021/23 | Eclairage public et remplacement de l'horloge 90204 | 513 ,00 € |
| N° 2021/24 | Installation d'une VMC au 685 rue de la République | 4 825,29 € |
| N° 2021/25 | Convention de partenariat avec Me ROUSSEL avocat au Barreau D'orléans | 0 € |
| N° 2021/26 | Remplacement des fenêtres de l'école élémentaire | 22 935.00 € |
| N° 2021/27 | Remplacement des portes de la salle des fêtes | 8 309.67 € |
| N° 2021/28 | Remplacement des fenêtres et volets roulants du logement de la poste | 13 230.00 € |

Monsieur VENTOLINI fait remarquer que le montant de 4824,29 euros, rue de la Gervaise pour une VMC lui paraît cher, Monsieur SIMON répond que cela ne concerne pas uniquement l'installation d'une VMC mais de manière générale l'ensemble du système du traitement de l'air (VMC, hotte de cuisine, modification des conduits de gaz...). Pour information, le devis initial sur les travaux d'éclairage public rue de la Gervaise était à environ 14 000€. Il a été choisi de faire en grande partie des travaux en régie afin de baisser significativement le coût de ces travaux.

TOUR DE TABLEEcole maternelle :

Madame SARRAIL annonce la fermeture de la 6^{ème} classe pour la rentrée 2021, les effectifs prévus n'étant pas suffisant pour la maintenir.

Cérémonie du 19 mars – commémoration aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Madame SARRAIL précise que la préfecture a autorisé pour cette cérémonie à convier quelques membres de la FNACA. Étaient donc présents un porte-drapeau et un autre membre de la FNACA.

Cérémonie du 25 avril – journée du souvenir des victimes de la déportation

Est prévu ce jour une commémoration pour les déportés de la seconde guerre mondiale avec l'installation d'une plaque pour l'inauguration du chemin des déportés. La liste des personnes conviées sera déterminée selon les mesures sanitaires en place et vue avec la commission Fêtes et Cérémonies.

Conseil Municipal

Depuis le dernier Conseil Municipal, Monsieur MARTINEZ a fait plusieurs essais vidéo lors des différentes commissions pour pouvoir filmer les conseils municipaux et ainsi permettre aux administrés de le visualiser. Les diffusions en direct n'offrent pas une qualité satisfaisante et sont trop onéreuses si l'on fait une captation par un professionnel. La meilleure solution à ce jour est de filmer

puis de mettre en ligne la vidéo. Monsieur MARTINEZ effectue un essai de ce soir, en condition réelle, pour vérifier si le son est correct. Les tests continueront tant que les résultats ne seront pas probants. Lorsque nous aurons une solution proposant un son ET une image correcte, nous mettrons les vidéos en ligne

Monsieur VENTOLINI propose d'organiser les Conseils Municipaux le samedi matin afin de permettre à une majorité des trianiens de venir pendant cette période de couvre-feu. Monsieur le Maire propose lundi après-midi à 14 heures, sinon le dimanche matin. Les collectivités du territoire organisent souvent le conseil municipal le soir, souvent vers 20h. Monsieur CAILLAULT pourquoi pas essayer le samedi après-midi.

Restauration scolaire

Madame MILANO souhaite savoir si l'appel aux parents pour reprendre leurs enfants le midi afin de diminuer les effectifs ont eu des effets ? Madame SARRAIL répond que cela a eu un impact moindre. Il a été constaté une baisse de 5 enfants par jour pour l'école maternelle et entre 5 et 15 enfants pour l'école élémentaire. Le souhait aurait été d'une baisse de 20 enfants environ tous les jours. Cela permettrait de soulager les effectifs du restaurant scolaire qui travaillent à flux tendu depuis la rentrée de septembre.

Aides aux devoirs

Madame MILANO demande comment est organisée la gestion de l'aide aux devoirs (finances, bénévoles...).

Madame SARRAIL répond que ce sont uniquement les bénévoles qui gèrent ce programme. Ils récupèrent l'argent et le transmettent à l'association Famille Rurale qui ensuite le transfère à la Coopérative scolaire. Les bénévoles ont un suivi comptable strict. La Mairie n'intervient pas et les élus agissent eux même en tant que bénévoles et non en tant qu'élus de la commune. En termes de responsabilité, chaque bénévole est responsable de ses actes, l'association Famille Rurale n'ayant pas souhaité s'investir dans cette action.

Monsieur VENTOLINI alerte sur l'enjeu de la responsabilité des bénévoles qui peuvent être facilement mis à partie. Madame SARRAIL précise que pour chaque enfant les bénévoles savent s'il doit partir seul, être récupéré par un parent ou retourner à l'accueil périscolaire et jamais un enfant ne sera laissé seul sans autorisation préalable des parents.

Il manque encore actuellement une dizaine de bénévoles. Monsieur POMPON demande sous quels critères sont-ils choisis. Madame SARRAIL répond qu'actuellement il n'y a pas le confort de pouvoir choisir car trop peu de bénévoles, ce sont pour le moment uniquement des parents d'élèves. Il n'y a pas de règlement prévu pour les bénévoles. Elle souhaiterait pouvoir maintenir ce service pour la rentrée prochaine. Madame ENGELRIC BERRUET souligne que chaque bénévole fait du mieux possible pour aider les élèves qui souscrivent à l'aide.

Remerciement

Monsieur POMPON remercie Monsieur le Maire du temps qu'il lui a consacré pour lui remettre sa dotation et lui expliquer le fonctionnement de la Mairie. Comme évoqué durant leur entretien, il souhaiterait recevoir par mails les comptes rendus des commissions. Monsieur le Maire lui demande de venir les consulter en format papier à la mairie.

Remerciement pour l'élaboration du budget :

Madame LAPLACE tient à remercier tous les agents, les adjoints et le maire pour l'élaboration du budget car cela s'est fait en collaboration avec chacun selon son domaine et ses besoins.

Réfection des chemins de la commune

Madame FOUCAULT fait des compliments sur la réfection des chemins autour de l'étang. Monsieur SIMON explique que depuis la semaine précédente intervient une entreprise pour la réfection des chemins avec une machine qui utilise les éléments existants des chemins. Cette machine ne s'adapte pas à tous les terrains. Il est nécessaire de voir sur la durée si ce système est concluant ou non.

Le coût est identique aux réfections régulières de bouchages des trous. L'inconvénient est que les chemins doivent ensuite être fermés pour plusieurs semaines pour que le sol se stabilise. Il est donc demandé notamment aux motos, quads, cavaliers etc. de ne pas utiliser les chemins pendant cette phase de stabilisation. Par la suite il est nécessaire que les véhicules motorisés respectent les chemins en limitant leur vitesse.

Activités extérieures :

Madame RENIMEL souligne qu'avec le retour du soleil certaines associations ont pu reprendre leurs activités à l'extérieur comme le handball qui s'entraînent sur le parking du gymnase ainsi que le basket.

Conseil Municipal des Jeunes :

Madame RENIMEL informe que samedi dernier a eu lieu l'élection du CMJ. C'est Léane Jacob qui a été nommée Mairesse pour sa 3^{ème} mandature. Le CMJ fera la une du bulletin municipal de Mai pour leur présentation.

Clôture de la séance à 20h37

ARTH Philippe

CAILLAULT Laurent

CANO Didier

Absent représenté

COUSIN Izabete

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET
Denyse

FAUQUEMBERGUE
Damien

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile

MARTINEZ Guillaume

MILANO Marie-Claude

PÉPION Aymeric

POMPON Alban

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélie

Absente représentée

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy

THIBAUDAT Yohan

VENTOLINI Giorgio